

Paris, le 22 juillet 2026

Appel à la libération immédiate du dessinateur de presse égyptien Ashraf Omar, arbitrairement détenu depuis 2 ans

Le 22 juillet 2026 marquera les deux ans de la détention provisoire abusive du dessinateur de presse égyptien [Ashraf Omar](#), collaborateur du média indépendant Al Manassa. A cette occasion, nos organisations mobilisées en soutien réitèrent leur appel à sa libération immédiate.

Le 15 novembre 2025, le parquet de la sûreté de l'État [a déferé l'affaire](#) devant la Cour pénale du Caire, retenant contre Ashraf Omar et onze autres co-accusés les chefs d'accusation de « *financement du terrorisme au profit d'un groupe terroriste* » et « *participation à un groupe terroriste dans l'atteinte de ses objectifs* ». Le procès, qui aurait dû débiter le 10 mai 2026 puis le 13 juillet 2026 devant la Cour pénale du Caire, [a été reporté](#) à novembre 2026.

Nos organisations s'alarment du temps écoulé depuis l'enlèvement d'Ashraf Omar par les forces de sécurité égyptiennes, survenu à son domicile le 22 juillet 2024 et ne peuvent se résigner à ce qu'il reste détenu en tout arbitraire pour des dessins, dans l'attente d'un procès qui instrumentalise la législation anti-terroriste à des fins répressives.

Ashraf Omar doit être libéré immédiatement car « *sa détention est arbitraire et illégale. Elle viole les obligations qui incombent à l'Égypte en vertu du droit international des droits humains de protéger la liberté d'opinion et d'expression, y compris l'expression artistique, les droits culturels, la liberté et la sécurité de la personne, ainsi que le droit à un procès équitable et à une procédure régulière* ».

C'est par ces mots que des experts des droits humains de l'ONU ont interpellé les autorités égyptiennes dans [un communiqué du 22 septembre 2025](#), en les exhortant « à libérer immédiatement Ashraf Omar et à veiller à ce qu'il bénéficie de toutes les garanties d'un procès équitable », tout en demandant à l'Égypte « de mettre sa législation antiterroriste en totale conformité avec les normes internationales » et de cesser « d'utiliser la détention provisoire comme un outil de répression. »



Marco De Angelis (Italie)

L'épouse du dessinateur, Nada Mougheeth, qui n'a cessé de plaider en faveur de la libération de son mari, est elle aussi ciblée. [Arrêtée](#) à son domicile le 16 janvier 2025 par des hommes affirmant appartenir au parquet de la sûreté de l'État égyptien, puis libérée sous caution, elle est accusée d'«adhésion à un groupe terroriste» et « diffusion de fausses nouvelles ».

Nos organisations expriment leur solidarité avec Ashraf Omar et ses proches et exhortent à ce que cet appel soit relayé au plus haut niveau auprès des autorités égyptiennes, tant par les Etats démocratiques que par les instances européennes et internationales susceptibles de faire levier pour mettre un terme à cette injustice.



Placide (France)



Emad Hajjaj (Jordanie)

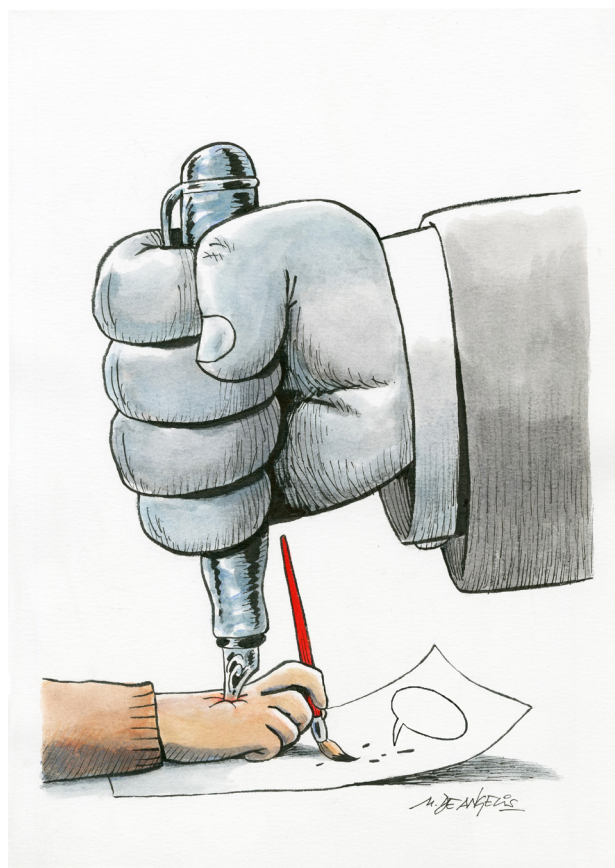
Signataires :

- ARC - Artists at Risk Connection
- Australian Cartoonists Association
- Cagle Cartoons, Inc
- Cartooning for Peace
- Cartoonists Rights
- Cartoonists United
- Columbia Global Freedom of Expression
- Committee to Protect Journalists (CPJ)
- European Cartoon Award
- Forum for Humor and the Law (ForHum)
- Freemuse
- Freedom Cartoonists
- Index on Censorship
- Professional Cartoonists' Organisation (PCO)
- Reporters Without Borders (RSF)
- Robert & Ethel Kennedy Human Rights Center

CONTACTS PRESSE:

Cartooning for Peace - Manon Campbell
manon.campbell@cartooningforpeace.org
+33 (0)7 49 33 55 86

Cartoonists Rights
Terry Anderson
terry.anderson@cartoonistsrights.org



Marco De Angelis (Italie)